



DEPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE LOCHES
COMMUNE DE GENILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SIMPLIFIEE

Par arrêté municipal en date du 8 décembre 2025

Monsieur le maire ouvre une enquête publique

À la mairie – 1 place Agnès Sorel – 37460 GENILLE

Du 16 décembre 2025 au 6 janvier 2026 inclus

Echanges de parcelles et déplacement d'une partie du CR 39

La commune cède :

- Les parcelles BK 190 193 ET 195 pour une contenance totale de 02a72ca,
- La parcelle BK 284 pour 28ca issue de BK 179
- Et une partie du CR 39 créée par le géomètre sous le numéro BK 287 pour 02a44ca.

En contrepartie la commune acquiert :

- La parcelle BK 286 issue de BK 180 pour 6a74ca

Le dossier de l'enquête déposé à la mairie sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête :

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :
Du mardi au samedi de 9h00 à 12h00

Après l'enquête publique, les échanges de parcelles seront soumis à délibération du Conseil municipal, autorité compétente pour l'approuver.